

| | |
|---|---|
| Date de l'arrêté : 19/07/2024 | République Française Département : LOIRE Arrondissement : Montbrison COMMUNE D'ESTIVAREILLES |
| Objet : INTERDICTION DE STATIONNER PARKINGS DE LA GARE ET DE LA SALLE DES FETES POUR LA FETE PATRONALE | |

ARRÊTÉ
N° AR_027_2024

portant INTERDICTION DE STATIONNER PARKINGS DE LA GARE ET DE LA SALLE
DES FETES POUR LA FETE PATRONALE

Le Maire de la Commune d'Estivareilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L2213-1 et L.2212-2,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur les parkings de la Gare et de la Salle des Fêtes lors de la Fête Patronale organisée par le Comité des Fêtes d'Estivareilles.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera strictement interdit sur les parkings de la Gare et de la Salle des Fêtes du **Mercredi 31 juillet 2024 à 7h00 au Mardi 6 Août 2024 à 20h00.**

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent Arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la Route et fera l'objet d'une contravention.

Article 3 : Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours.

Article 4 : Ampliation du présent Arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-le-Château et au Comité des Fêtes d'Estivareilles.

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY



Fait à ESTIVAREILLES, le 19 juillet 2024

Date de transmission de l'acte: 19/07/2024
Date de reception de l'AR: 19/07/2024
042-214200917-AR_027_2024-AR
A G E D I